

ADULTES

ABONNEMENT MÉDIATHÈQUES

lemans.fr
mediatheques.lemans.fr

MME M AUTRE

NOM

PRÉNOM

NÉ(E) LE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

PROFESSION

E-MAIL

TÉL. PRINCIPAL TÉL. SECONDAIRE

AUTRE ADRESSE ÉTUDIANT TUTELLE CURATELLE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

E-MAIL

TÉL. DOMICILE TÉL. PORTABLE

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE

| | | | |
|--------------------|---------|----------------------|-------|
| Code à barre carte | 2 17 46 | Site d'inscription : | |
| Inscrit jusqu'au | | Quartier : | CSP : |

En renseignant une adresse mail, j'accepte de recevoir les informations liées à mon abonnement

Je suis responsable des documents empruntés.

Je m'engage à vérifier l'état et la complétude des documents à chaque transaction (prêt et retour des documents).

Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées et traitées par le service des médiathèques de la Ville du Mans, qui en est l'unique destinataire. Ces informations servent uniquement à vous permettre d'accéder aux différents services proposés par les médiathèques. Elles sont conservées 2 ans. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, en téléphonant au 02.43.47.48.74 ou par courriel à webmedia@lemans.fr.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le :

Signature :

(Tournez la page svp)

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Inscriptions :

- › L'inscription est obligatoire :
 - Pour l'emprunt de documents à domicile
 - Pour l'accès aux postes multimédia.

Il est demandé à l'utilisateur de se présenter avec les pièces justificatives.

La carte :

- › La carte d'utilisateur est personnelle. Elle est obligatoire pour l'emprunt de documents
- › Le titulaire de la carte est responsable de sa carte et de l'usage qui en est fait.
- › Il doit signaler toute perte de carte dans les plus brefs délais
- › En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte est payante

Les documents :

- › Les utilisateurs sont responsables des documents qu'ils empruntent et sont tenus de les rapporter à la date prévue.
- › Tout document perdu, dégradé ou non restitué devra être remplacé à l'identique. Si le document n'est plus édité, l'utilisateur devra en rembourser le montant.

Responsabilité parentale :

- › Dans l'enceinte des établissements, les parents sont responsables des actes de leurs enfants. Ils sont également responsables des documents qu'ils empruntent.